

P L A N

D'UN

B I L L,

*Pour changer et amender la Loi Criminelle,*

ENVOYÉ A L'ASSEMBLÉ'E PAR

LE CONSEIL LÉGISLATIF,

LUNDI, 16 *Fevrier*, 1795.



---

QUEBEC:—IMPRIME' A LA NOUVELLE IMPRIMERIE,  
M.DCC.XCV.